



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Modification n° 003 à l'invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux

|                                   |            |                          |                    |
|-----------------------------------|------------|--------------------------|--------------------|
| N° de l'invitation à se qualifier | 15-34077/B | Date                     | Le 3 novembre 2016 |
| N° de dossier GCDocs              |            | N° de référence du SEAOG | PW-16-00744672     |

La présente modification touche l'invitation à se qualifier (ISQ) publiée initialement par Services partagés Canada le 3 novembre 2016. Mis à part si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes.

La modification n° 003 vise à :

- 1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions; et
- 2 – À l'Annexe A, Exigences de qualification, insérer le tableau révisé pour EFFACER et REMPLACER la version actuelle dans Exigence obligatoire 3 : Niveaux de service de la présente ISQ.

#### 1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions :

| Question n° | Question  | Réponse   |
|-------------|---|---|
| 9           | M2 – Fonctionnement et entretien<br>M2 dit : Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il a fourni chacun des services nommés ci-dessus et fournir cinq références de clients distincts (un par service), de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.<br><br>Voici les cinq services pour lesquels une | L'exigence demeure inchangée. Cinq références de clients <b>distincts</b> sont requises pour se conformer à cette exigence. |

|    |   |   |
|----|---|---|
|    | <p>justification s'impose :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Installation du service;</li> <li>2) Configuration ou reconfiguration du service;</li> <li>3) Optimisation du service;</li> <li>4) Service de dépannage et de réparation;</li> <li>5) Centre d'assistance.</li> </ol> <p>Si le répondant fournit les cinq services à un seul compte de référence ou à deux ou trois comptes de référence, est-il nécessaire de fournir cinq références?</p>   |   |
| 10 | <p>M3 Niveaux de service/tableaux dans Exigences obligatoires</p> <p>M3 dit : Le répondant doit posséder de l'expérience en installation, en exploitation et en maintien de services Wi-Fi soumis à au moins trois des niveaux de service suivants : délai de mise en œuvre, disponibilité, temps de réponse moyen du réseau, durée moyenne des réparations ou fréquence des rapports. Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir les références de trois clients distincts, un par service Wi-Fi fourni qui était soumis à au moins trois niveaux de service, de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.</p> <p>Cette exigence est suivie du présent tableau qui semble se rapporter aux exigences de M2 par opposition à celles de M3. Pourriez-vous apporter des précisions? Ensuite, pouvez-vous confirmer que ces tableaux qui font partie de chaque exigence obligatoire doivent être remplis avec des réponses « oui » ou « non » et les dates et noms des clients, le cas échéant, et que cela constitue une « description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus » conformément à chacune des exigences obligatoires?</p> <p>Nom du client/Délai de mise en œuvre du service Wi-Fi/Configuration ou reconfiguration du service Wi-Fi/Optimisation du service Wi-Fi/Service de dépannage et de réparation du réseau Wi-Fi/Centre d'assistance pour le service Wi-Fi</p> | <p>Les titres des tableaux dans Exigence obligatoire 3 sont erronés. Les titres des tableaux pour les cinq niveaux de service devraient être : « Délai de mise en œuvre du Wi-Fi », « Disponibilité du WiFi », « Temps de réponse moyen du réseau Wi-Fi », « Durée moyenne des réparations du Wi-Fi » et « Fréquence des rapports du Wi-Fi ».</p> <p>Les tableaux devraient contenir le nom du client, les réponses « oui », le cas échéant, et une explication détaillée. Inscrire seulement le nom du client et les réponses « oui » dans le tableau ne constitue pas une « description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence... ».</p> <p>Tel qu'il est requis dans les Exigences obligatoires de l'ISQ, les répondants doivent fournir une description détaillée de la manière dont ils répondent aux exigences. Une description détaillée consiste à regrouper des renseignements explicatifs et contextuels qui démontrent que l'exigence a été remplie et pas simplement répéter des mots clés ou des phrases de l'exigence.</p> |
| 11 | <p>Bien que les réponses soient relativement simples, la coordination avec le grand nombre de comptes de référence requis est un processus qui demande beaucoup de temps. Nous aimerions demander une prolongation d'une semaine de la date de clôture, soit</p>  | <p>SPC reportera la date de clôture de l'ISQ au vendredi 16 décembre 2016.</p>  |

|    |   |  |
|----|---|--|
|    | jusqu'au 15 décembre 2016.  |  |
| 12 | <p>Section 2.1 – Définition du soumissionnaire<br/>La clause « Définition du soumissionnaire » est intégrée dans la présente ISQ par renvoi aux instructions, clauses et conditions uniformisées à la section 2.1 du document d'ISQ (p. 6 de 20).</p> <p>Veillez confirmer que l'inclusion de cette clause n'empêchera pas le répondant de soumissionner sur des projets d'entreprise réalisés à l'extérieur du Canada et donc nécessairement par la société mère du soumissionnaire ou par les sociétés affiliées du répondant en raison de leur structure organisationnelle, et révise en conséquence la formulation des exigences de référence. Toute société affiliée appartient dans sa totalité au répondant.</p> | <p>Ces exigences demeurent les mêmes. Le terme « répondant » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une réponse. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du répondant, ni ses sous-traitants. Toute expérience antérieure du répondant doit avoir été obtenue par le répondant lui-même. Veuillez-vous reporter aux sections 1.4 et 1.5 des instructions uniformisées de SPC.</p> |

**2 – À l'Annexe A, Exigences de qualification, le tableau suivant ANNULE et REMPLACE la version actuelle dans Exigence obligatoire 3 : Niveaux de service de la présente ISQ :**

|   | Nom du client | Délai de mise en œuvre du Wi-Fi | Disponibilité du Wi-Fi | Temps de réponse moyen du réseau Wi-Fi | Durée moyenne des réparations du Wi-Fi | Fréquence des rapports du Wi-Fi |
|---|---------------|---------------------------------|------------------------|--|--|---------------------------------|
| 1 |               |                                 |                        |  |  |                                 |
| 2 |               |                                 |                        |  |  |                                 |
| 3 |               |                                 |                        |  |  |                                 |